

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 14 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 20 | ABSENTS EXCUSÉS 03 | VOTANTS 23

OBJET : N° L 26-04/04-16/AG ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 09 avril 2026 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Sylvie LAFAGE, Christine JOUANNO, Fernand ESCALIER, Valérie LEVERNIER, Philippe BRIMALDI, Nicole CAMPANER, Jean-Marc JANTIEU, Saliha EL AMRANI, Geneviève de JOLY, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Agnès RICHARD, Jean-Luc ELIE, Marianne BOCQUILLON, Sandrine CHADOURNE, Jean-Albert FAYTOUT, Audrey BLANCHEMIN, Adeline FAYTOUT.

Etaient absents excusés : Thomas ALARD donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Jean-Michel de VECCHI donne procuration à Jacques BREILLAT, Myriam CIOTTA donne procuration à Valérie LEVERNIER.

Le scrutin a eu lieu, Christine JOUANNO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, par la voie d'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, outre le maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein.

Vu l'article L2121-21 du CGCT, considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret, sauf décision contraire votée à l'unanimité par l'assemblée délibérante,

Décide, à l'unanimité, de procéder, à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20260414-L26040416AG-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 14 avril
2026

Une seule liste se présente avec trois candidats pour les membres titulaires et trois candidats pour les membres suppléants :

Liste A :

Membre titulaire 1 : Jean-Michel de VECCHI

Membre titulaire 2 : Fernand ESCALIER

Membre titulaire 3 : Jean-Albert FAYTOUT

Membre suppléant 1 : Pierre MEUNIER

Membre suppléant 2 : Jean-Marc JANTIEU

Membre suppléant 3 : Sandrine CHADOURNE

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 23

La liste A obtient 23 voix

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec M. Jacques BREILLAT, Maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

Membre titulaire 1 : Jean-Michel de VECCHI

Membre titulaire 2 : Fernand ESCALIER

Membre titulaire 3 : Jean-Albert FAYTOUT

Proclame élus les membres suppléants suivants :

Membre suppléant 1 : Pierre MEUNIER

Membre suppléant 2 : Jean-Marc JANTIEU

Membre suppléant 3 : Sandrine CHADOURNE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le

Et de sa publication le

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 14 avril 2026

Le Maire,

Jacques BREILLAT



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20260414-L26040416AG-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026